

L'an deux mille VINGT, le 30 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ESSAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame LEROY, Pascale.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2020.

Présence de : Mmes BELLIOU, Morane - DESERT, Delphine, - JARDIN, Nadine - LELEUX, Christine MASSY, Hélène - Mrs BRUNEAU, Daniel - CHOPLIN, Patrick - DESCHAMPS, Julien JOURDAIN, Jean-Paul - LECLERC, Jean - MAROLLEAU, Gilles - VILLEDIEU, Jérôme.

Absence excusée Mme BOUCHET, Mélanie - Mr KAUFFMANN, Hervé

Madame LELEUX, Christine a été *désignée secrétaire de la séance* par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2020-31 - CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROCEDURE D'URGENCE.

A l'ouverture de la séance, Madame la Maire rappelle que l'article L2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales stipule «Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.»

Ce Conseil Municipal a été convoqué selon cette procédure d'urgence afin de répondre à l'appel à projet de revitalisation des centres bourgs. Ce dossier devant être transmis au Conseil départemental au plus tard ce jour, 30 septembre 2020.

Madame la Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur cette urgence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant que tous les conseillers municipaux ont reçu dans les délais légaux la convocation permettant de les informer du caractère et de la nature de l'urgence;

APPROUVE le principe de l'urgence à convoquer le conseil municipal le jeudi 30 septembre 2020 à 20 heures 30 minutes.

2020-32 - APPEL A PROJET - REVITALISATION DES CENTRES BOURGS - VOLET STRATEGIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Les communes dites centres-bourgs constituent un maillon essentiel de l'aménagement et de l'équilibre territorial du département ornaï par leurs fonctions de centralité.

Elles sont aujourd'hui confrontées à un manque d'attractivité et à des défis multiples en termes d'habitat, de commerces, de mobilité,...

Les collectivités locales doivent ainsi s'adapter aux nouveaux modes de vie de la population.

La municipalité d'Essay a la volonté de s'engager dans une stratégie globale de revitalisation de son centre-bourg.

Le département de l'Orne propose d'accompagner à titre expérimental 2 collectivités dans l'élaboration de leur stratégie de revitalisation de centre-bourg et la définition de leur programme sous la forme d'une feuille de route qui guidera les élus dans leurs choix.

Madame la Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de candidater à l'appel à projet.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents ACCEPTE** cette candidature.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Afin de préparer le dossier concernant le volet «opérationnel» de l'appel à projet, il est proposé de constituer un groupe de travail pour étudier le projet de réhabilitation du presbytère.

- Différents points ont été évoqués pour l'élaboration du document «appel à projet, volet stratégique» voir document, notamment l'idée d'une visualisation d'un cheminement piétonnier dans le village et la préconisation par le CAUE pour l'aménagement du terrain communal. Il a été décidé de joindre le programme proposé à la population par ce conseil municipal ainsi que le diagnostic de territoire du PLUI.

- Il a été décidé d'organiser un «pot de retraite» pour le départ de Jean-Louis JOURDAIN, employé de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

SÉANCE LEVÉE A 21 heures 45 minutes. -
FAIT ET DELIBÉRÉ LE 30 septembre 2020

